

ACCUEIL INSTITUTIONNEL DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Rentrée scolaire 2024-2025

Benoît Delaunay, Recteur de la région Provence-Alpes-Côte d'azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université

Campus Saint Jérôme, Marseille

Mardi 27 août 2024

Sommaire

1. Accueil des stagiaires lauréats

- a. Répartition par département et par degré
 - b. Les stagiaires Psy-EN
 - c. Accueil - Posture attendue-Déontologie
- Prise de fonction en responsabilité

2. L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation nationale (INSPE) de l'académie d'Aix-Marseille

Présentation de l'INSPE et de son rôle dans la formation statutaire

3. Présentation de l'académie d'Aix-Marseille

- a. L'organisation administrative de l'académie
- b. L'organisation territoriale infra-académique
- c. Le projet académique de l'académie d'Aix-Marseille

4. Les directions des services départementaux de l'éducation nationale

- a. DSDEN 13
- b. DSDEN 84
- c. DSDEN 04
- d. DSDEN 05

5. L'Ecole académique de la formation continue (EAFC)

- a. Présentation de la formation statutaire
- b. Différents types de stagiaires
- c. Procédure de titularisation de fin d'année statutaire
- d. Positionnement- Accompagnement- Suivi
- e. Ressources pour les stagiaires

1. Les stagiaires lauréats

REPARTITION DES STAGIAIRES LAUREATS SESSION 2024 par département et par degré

	1 ^{er} degré	2 nd degré
04 - Alpes de Haute Provence	30	13
05 - Hautes Alpes	16	7
13 - Bouches du Rhône	293	363
84 - Vaucluse	105	68
Totaux	444	451 *
PSY EN	16 EDA	15 EDO

* +Stg Agreg-BOE-Détachés

FSTG affectés à temps complet	FSTG affectés à mi-temps
582	388

LES STAGIAIRES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le décret 2017-120 du 01/02/2017 crée le nouveau corps des psychologues de l'éducation nationale comportant 2 spécialités :

1. Education, développement et apprentissages (EDA) pour le 1^{er} degré
2. Education, développement et conseil en orientation scolaire (EDO) affectés en CIO et EPLE.

Le référentiel de connaissances et de compétences associé à ce corps est paru dans l'arrêté du 26/04/17 (BO 18 du 04/05/17)

31 stagiaires sont affectés dans l'académie, 16 en EDA, 15 en EDO.

Pendant leur année, les stagiaires :

- effectuent un stage en Rased et écoles pour la spécialité EDA, en CIO pour la spécialité EDO
- suivent des enseignements à l'INSPE dans un parcours dédié et au CEFOPEN

Rentrée des Psychologues de l'éducation nationale: Centre de formation des Psy EN

mardi 3 septembre 2024 à 10h Salle C 223 (bâtiment Egger)-AMU

29 avenue Robert Schuman (Aix-en-Provence)

Accueil des stagiaires dans l'académie d'Aix-Marseille

Posture attendue-Déontologie

Prise de fonction en responsabilité

Progressivité dans la prise de responsabilité devant élèves

-**Licence-Master MEEF 1^{ère} année**: Stage d'observation (Licence) et SOPA (M1)

-**Master MEEF 2^{ème} année**: certains étudiants placés en situation de 1/3 alternants (en responsabilité), les autres sont en stage long d'observation et de pratique accompagnée (Responsabilité accompagnée)

-**Fonctionnaires stagiaires** lauréats de concours: placés en situation de responsabilité (soit à ½ temps soit à temps plein)



Stage d'observation
et pratique accompagnée

Stage d'observation et pratique accompagnée ou 1/3 temps alternant

En responsabilité

2. L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation d'Aix-Marseille (INSPE) Pascale BRANDT-POMARES, Directrice

3. Présentation de l'académie d'Aix-Marseille

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Le Secrétaire Général
de l'académie d'Aix-Marseille



Bruno Martin



Benoît Delaunay

Le Recteur de la Région Provence-Alpes-Côte
d'azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités

Le Directeur des Relations et
des Ressources Humaines



David Lazzerini

Un inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux dans chacun des quatre départements



Mickael Cabbeke
Alpes-de-Haute-Provence



Jean-Yves Bessol
Bouches-du-Rhône



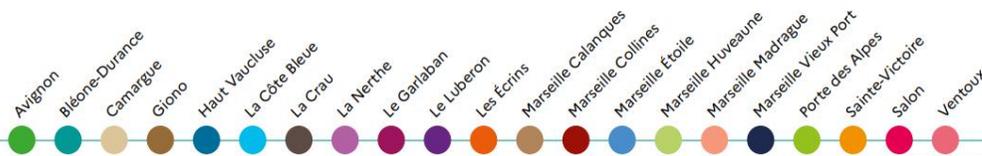
Philippe Koszyk
Vaucluse



Aymeric Meiss
Hautes-Alpes

ORGANISATION TERRITORIALE INFRA ACADÉMIQUE

L'académie d'Aix-Marseille est organisée en 21 réseaux d'écoles, collèges et lycées



Les 21 réseaux de l'académie d'Aix-Marseille				
Nom du réseau	Nombre d'écoles	Nombre de collèges	Nombre de lycées	Total (écoles + collèges + lycées)
Bléone-Durance	65	9	5	79
Giono	49	9	4	62
Porte des Alpes	85	10	6	101
Les Écrins	48	5	3	56
Haut Vaucluse	43	8	5	56
Ventoux	59	8	3	70
Avignon	60	13	9	82
Le Luberon	63	10	4	77
Camargue	48	9	5	62
Salon	37	9	2	48
La Crau	35	9	5	49
La Nerthe	54	12	5	71
La Côte Bleue	30	8	5	43
Sainte-Victoire	116	25	7	148
Le Garlaban	42	10	4	56
Marseille Madrague	33	8	6	47
Marseille Étoile	44	9	4	57
Marseille Collines	25	6	3	34
Marseille Vieux Port	62	18	6	86
Marseille Huveaune	37	8	6	51
Marseille Calanques	41	8	7	56
Total	1 076	211	104	1 391

PROJET ACADÉMIQUE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE



Les vingt-et-un réseaux d'écoles et d'établissements appelés réseaux académiques constituent de nouvelles entités géographiques formant ainsi, dans leur unité et leur diversité, le socle du projet académique d'Aix-Marseille. Les réseaux académiques prennent pour base essentielle le parcours des élèves sur un territoire tout au long de leur scolarité.

Le projet académique d'Aix-Marseille recherche la meilleure adéquation entre les problématiques identifiées dans les projets de réseaux académiques et les politiques et orientations nationales.

Il structure et explicite les priorités de la politique éducative portée par l'académie d'Aix-Marseille.

Axe 1

FAVORISER LE CONTINUUM
pédagogique pour améliorer
le parcours de chaque élève

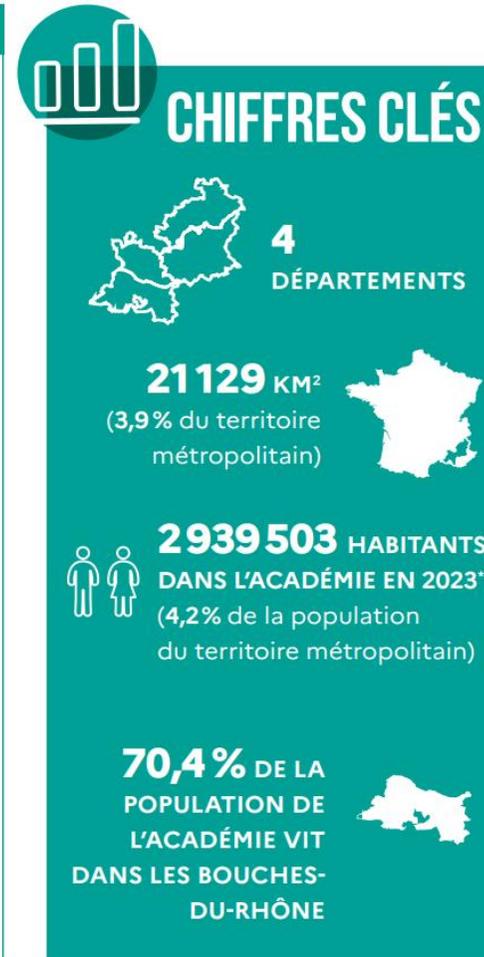
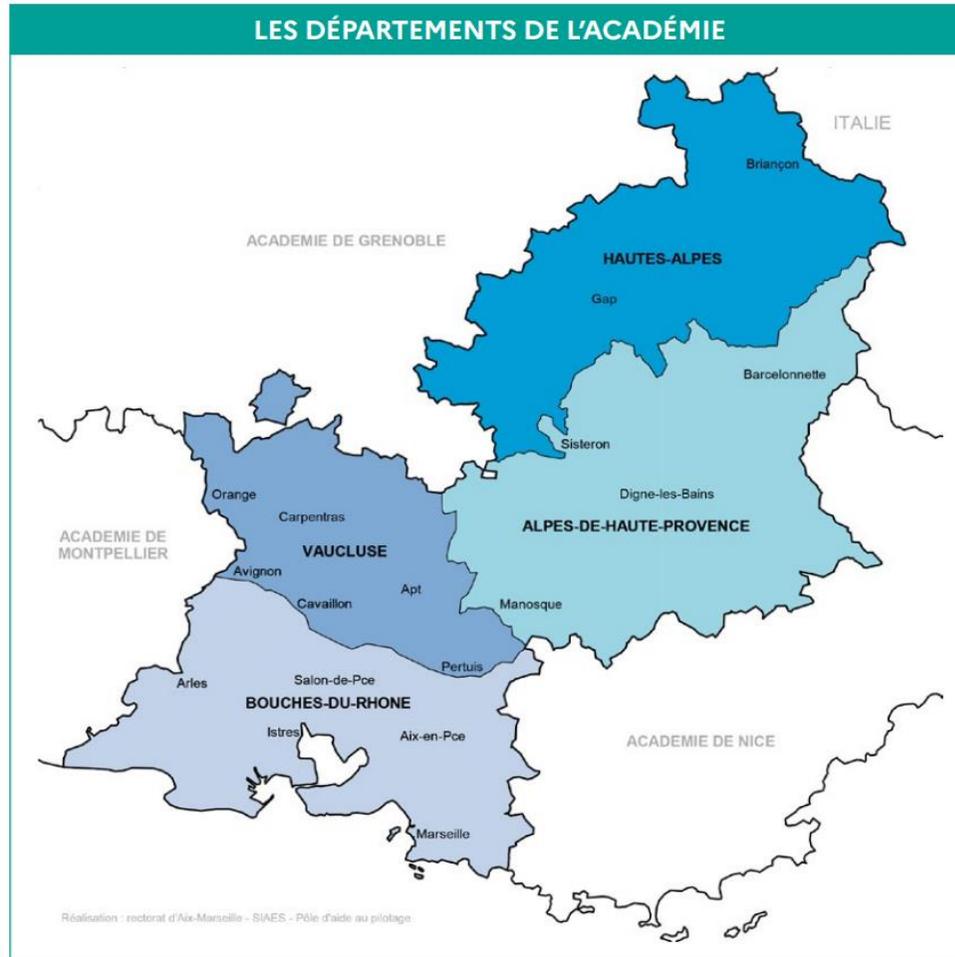
Axe 2

SUSCITER L'AMBITION DES ÉLÈVES
et développer leur ouverture
au monde

Axe 3

AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE
et la qualité de vie dans les écoles et
les établissements pour mieux y réussir

4 DÉPARTEMENTS DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

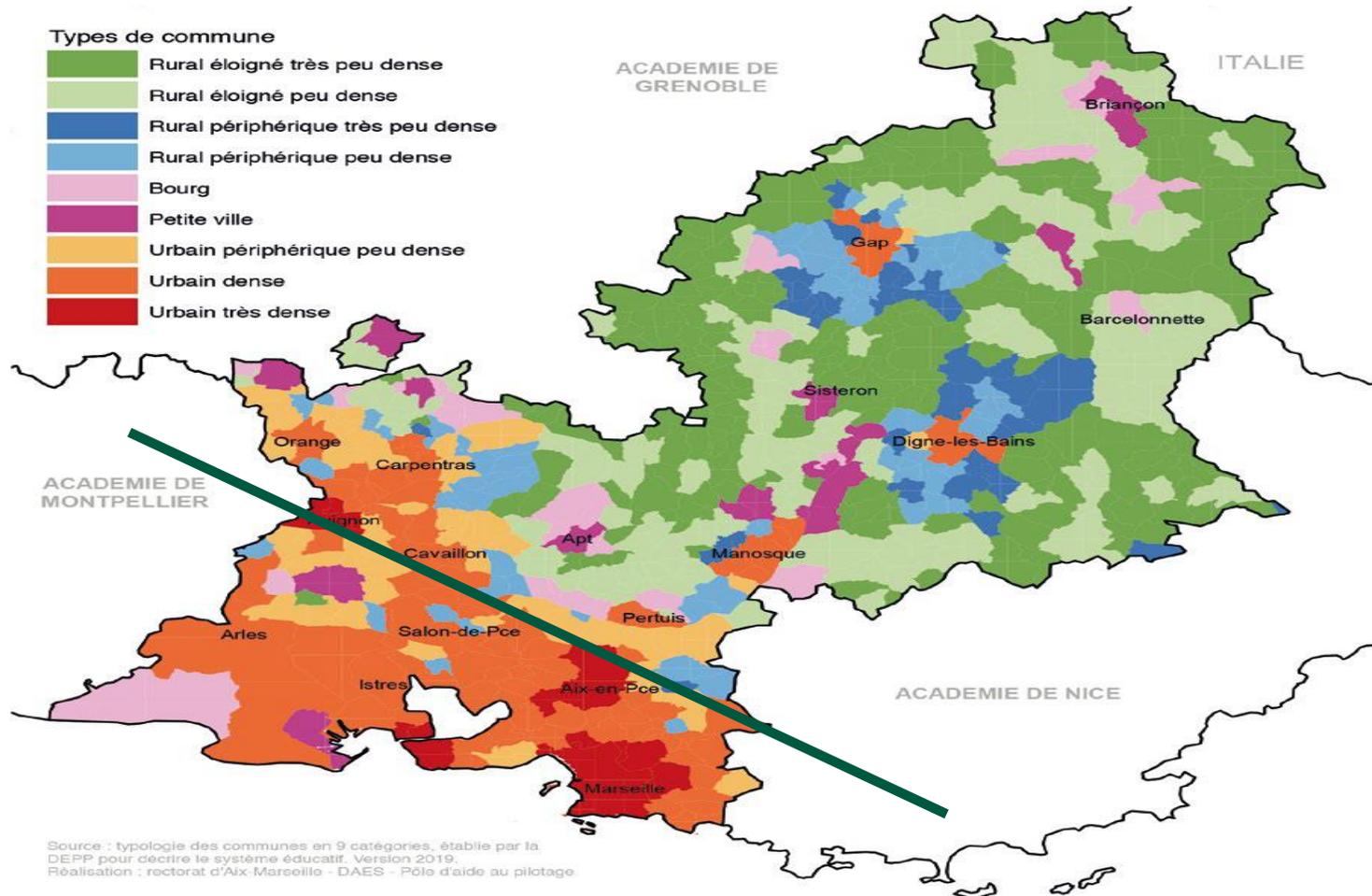


4. Les directions des services départementaux de l'éducation nationale

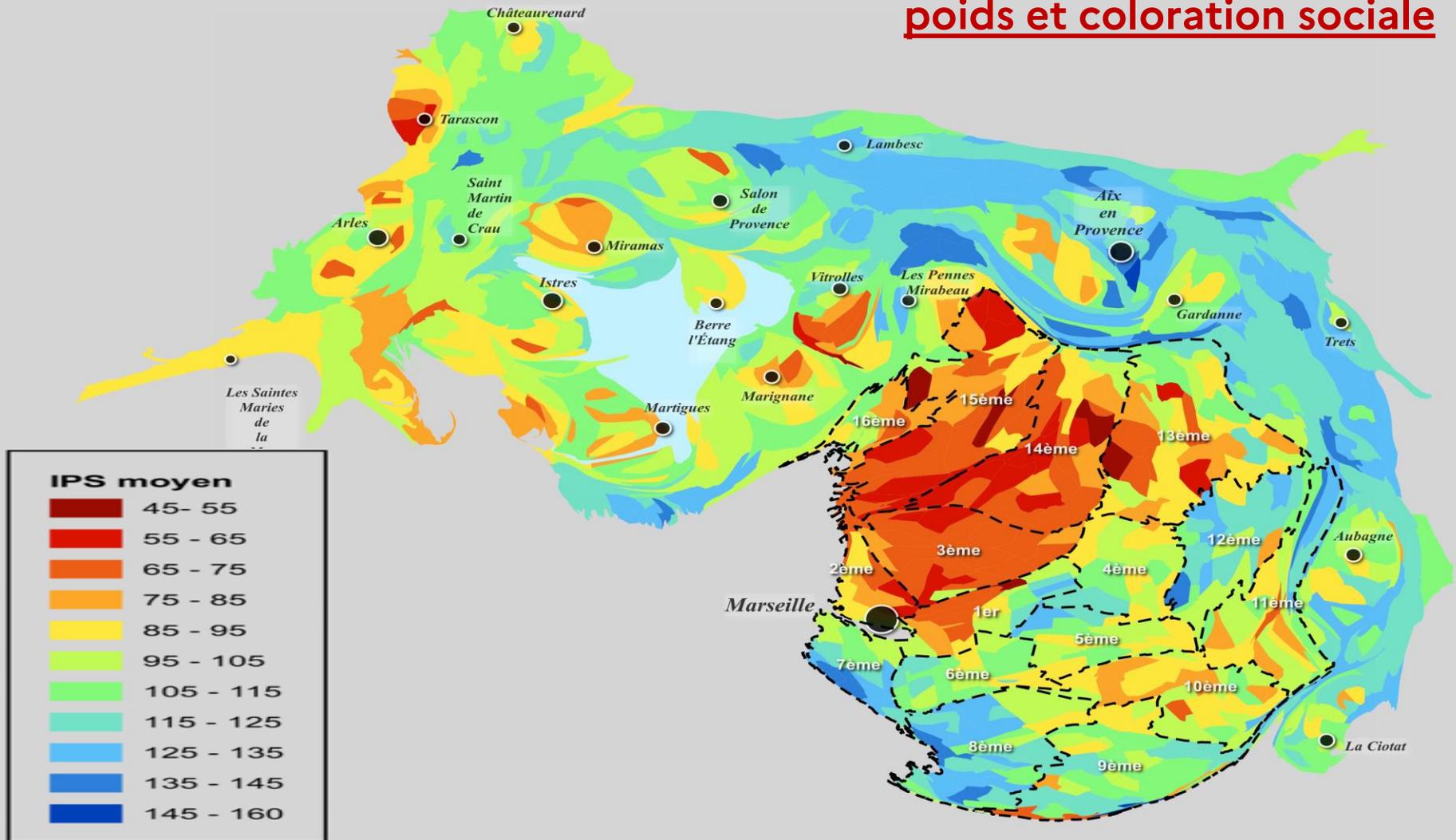
Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône IA-DASEN Jean-Yves Bessol

quatre caractéristiques fortes

- 1. une situation sociale complexe**
 - 2. un réseau scolaire de taille conséquente, aux contextes d'exercice très variés**
 - 3. une performance scolaire qui doit être consolidée**
 - 4. une opération expérimentale d'envergure nationale : *Marseille en Grand***
-



poids et coloration sociale



PERFORMANCES au DNB et au BAC

DNB + DNB Pro			
	IA 13	ACAD	écart
2022	88,2	88,8	-0,6
2023	88,8	88,9	-0,1
2024	84,3	84,8	-0,5
écart	-3,9	-4,0	0,1

	2023		2024		écart	écart /FRCE
	BDR	Fce	BDR	Fce		
BAC géné	96,1	95,7	97,1	96,1	1	0,4
BAC techno	90,7	89,5	90,3	90,3	-0,4	0,8
BAC pro	79,3	82,1	82,2	83,4	2,9	1,3
Total BAC	91	91	92,1	91,4	1,1	0,4
BAC pro prod	77,6	82,2	81,3	83,2	3,7	1
BAC pro Service	80,3	83,3	82,7	83,6	2,4	0,3
Total Bac pro	79,3	82,8	82,2	83,4	2,9	0,6

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse IA-DASEN Philippe Koszyk

106465 élèves

- ❖ 55799 élèves 1^{er} degré (49807 public – 5992 privé)
dont 10080 en éducation prioritaire
- ❖ 50666 élèves 2nd degré (40411 public – 10255 privé)
dont 7237 collégiens en éducation prioritaire

Scolarisés dans :

- 356 écoles
- 41 collèges
- 13 lycées
- 7 lycées professionnels
- 10 circonscriptions du 1^{er} degré

- 1 IEN ASH – 1 IEN IEF – 1 IEN préélémentaire et éducation prioritaire

Un département aux forts contrastes :

- ❖ Terres de culture et de festivals
- ❖ Juxtaposition de problématiques urbaines fortes, de territoires de grande ruralité, de zones montagnes
- ❖ Populations favorisées dans certains territoires (Luberon...) mais aussi grande précarité (5^{ème} département le plus pauvre de France).
- ❖ 5 REP et 6 REP+ / 2 cités éducatives (2 autres en construction)

Des enjeux forts pour l'Éducation Nationale:

Sur un territoire comme celui de Vaucluse, si l'école ne prend pas en compte les besoins de la jeunesse, personne ne le fera.

La feuille de route départementale dans le contexte national et académique

Education
artistique et
culturelle

Egalité
filles
garçons

Mesures
alternatives

Valeurs de la
République

Les savoirs
fondamentaux

Culture
provençale

Co-
éducation
parentalité

Innovation
Pas de
côté

Partenariats

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence IA-DASEN Mickael Cabbeke

LE DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE 5 % des effectifs de l'Académie Aix-Marseille

- 3 réseaux éducatifs pour le travail en inter-degrés : Bléone-Durance, Giono et Porte des Alpes ;
- 6 territoires singuliers : la vallée de l'Ubaye, le sisonnais-Buëch, la Haute-Provence, le Verdon, le pays Dignois et les grandes Alpes ;
- 5 circonscriptions (4 circonscriptions territorialisées du 1er degré et une circonscription ASH qui couvre le département) ;

ÉLÈVES

13 757 élèves du premier degré, dont :
12 996 publics et 761 privés

26 356

écoliers, collégiens,
et lycéens, soit :

12 599 élèves du second degré, dont :
7 979 collégiens
7 262 (public)
6 807 collèges
292 E1 PACA
163 Segpa
717 (privé)

4 979 lycéens
4940 (public)
3 525 lycéens généraux et
technologiques
1 415 lycéens professionnels
93 (privé)

ÉTABLISSEMENTS

161 écoles
dont 157 écoles publiques

193

écoles et établissements du
second degré publics et privés
sous contrat, soit :

21 collèges
dont 19 établissements publics

11 lycées et Erea
dont 10 établissements publics
1 EREA

2 lycées professionnels
7 lycées généraux et technologiques

5 internats
d'excellence

1 antenne de l'INSPE
à Digne-les-Bains

PERSONNELS

2 288

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves des premier et
second degrés, soit :

1 033 enseignants du premier degré

1 255 enseignants du second degré, dont :
717 collèges 538 lycéens

212

personnels administratifs

343

AESH

186,5

AED (ETP)

Indicateurs

écoles et collèges publics

PREMIER DEGRÉ
20,11 nombre
moyen d'élèves
par classe (E/C) 6,45 nombre moyen
de postes pour 100
élèves (P/E) 633
classes

SECOND DEGRÉ
23,98 nombre
moyen d'élèves
par division (E/D) 1,27 nombre moyen
d'heures par élève
(H/E) 265
divisions

Diplômes

90,5 % taux de réussite
au baccalauréat

86,8 % taux de réussite au diplôme
national du brevet (DNB)



MESURES MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

- Poursuite de la limitation à 24 des classes de GS, CP et CE1
- Progression de la scolarisation en toute petite section des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Accompagnement de l'école inclusive
- Soutien à la ruralité dans le cadre du plan pour l'École dans les territoires ruraux
- Déploiement du TER CIME (territoire éducatif rural dans le secteur du collège multisite)

LA DYNAMIQUE DE PROJET DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Notre École dans les territoires ruraux

LE TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL « CIME »

La création du TER « CIME » traduit la volonté de créer une dynamique territoriale éducative cohérente en répondant aux particularités du contexte rural montagnard : un espace enclavé et parfois paupérisé, où les déplacements peuvent être très difficiles pour ses habitants et usagers du service public de l'éducation et de la jeunesse.

LES INTERNATS D'EXCELLENCE RURAUX | 3 LABELLISATIONS EN 2023 – 2024

Collège du Verdon - Castellane

Construit dans un cloître du XIII^e siècle, situé dans une zone de moyenne montagne géographiquement enclavée : indice d'éloignement : 145,6.

L'internat peut accueillir 19 élèves : 11 garçons et 8 filles.



Collège Emile Honnoraty – Annot

Construit au début des années cinquante, situé dans une zone de moyenne montagne géographiquement enclavée : indice d'éloignement à 150,1.

L'internat peut accueillir une vingtaine d'élèves.



Collège Marcel Massot - La Motte-du-Caire

Seul collège rural le plus isolé des Alpes-de-Haute-Provence, avec un indice d'éloignement de 124.

Très forte augmentation d'effectifs entre 2020 et 2023 liée au dispositif de formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) et à la section sportive équitation.



La convention TER CIME répond à 4 objectifs :

- Favoriser l'ouverture et ouvrir le champ des possibles ;
- Accompagner ensemble tous les temps de l'enfant et du jeune ;
- Apprendre, former et se former ;
- Créer les synergies pour agir partout et Aller vers.



« Notre École Faisons à Ensemble »

En 2023-2024 dans le département, 54 projets ont vu le jour, 29 dans le premier degré et 25 dans le second degré.

A la rentrée 2024 l'équipe NEFE continue d'accompagner les équipes de la concertation jusqu'à l'évaluation du projet. Des accompagnateurs de la Cellule Académique Recherche Développement Innovation et Expérimentation (CARDIE) viennent renforcer leurs actions pour être au plus proche des porteurs de projet.

UN PROJET NEFE À L'ÉCOLE DE ROUMOULES : Les pédagogies innovantes et flexibles permettraient-elles de mieux s'adapter à l'hétérogénéité des niveaux au sein de l'école ?

MISES EN ŒUVRE :

En classe Maternelle : poursuite et amélioration du fonctionnement de la classe avec les ateliers individuels de manipulation.

En cycle 2 : les élèves ont la possibilité de changer régulièrement de place et d'assise dans la classe en fonction de leurs besoins et de l'activité. Chaque élève a une feuille de route sur laquelle lui sont proposés les ateliers et exercices qu'il a à faire dans la semaine, afin d'individualiser son parcours en fonction de ses capacités et de permettre à chacun de progresser à son rythme.

En cycle 3 : parcours individualisé de chaque élève grâce à du matériel adapté (ceintures de compétences, fichiers pédagogiques Freinet, ateliers de manipulation).

LES ÉVOLUTIONS A VENIR :

Le versant numérique du projet NEFE n'a pas encore été déployé mais la prise en main d'outils numériques (tablettes) à la rentrée 2024 devrait permettre un renforcement de la dynamique d'autonomie et d'individualisation des parcours des élèves.



Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes

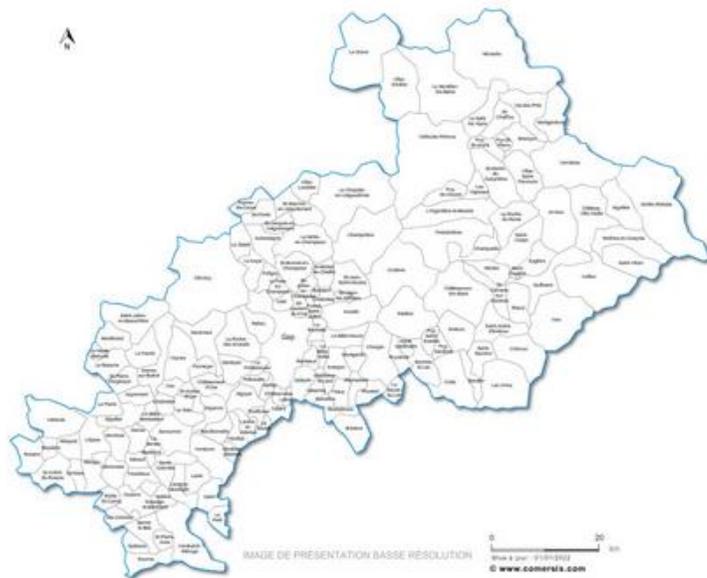
IA-DASEN Aymeric Meiss



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES



140 976 habitants au 1^{er} janvier 2024, soit environ 2,7% de la population de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Préfecture : **Gap**.

Altitude moyenne de **1 050 mètres**. C'est le seul département de la région à être classé en totalité en **zone de montagne**.

Trois parcs naturels : le Parc National des Écrins, les Parcs Régionaux du Queyras et des Baronnies provençales.

Le **tourisme** est un des secteurs les plus dynamiques de l'économie départementale avec l'agriculture et l'élevage.

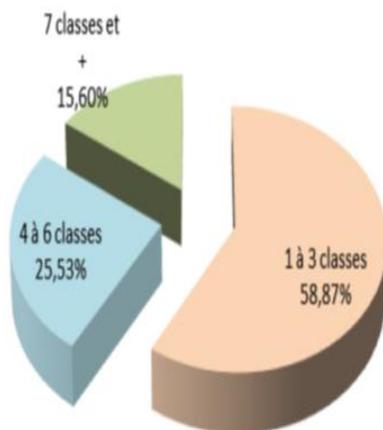
Les Hautes-Alpes sont un département **frontalier avec l'Italie**.

Enseignement **primaire** dans les Hautes-Alpes



128 écoles publiques dont 32 en RPI
(regroupements pédagogiques
intercommunaux)

6 écoles privées (+ 1 hors-contrat)



Des écoles souvent de petite taille

*Part des écoles en fonction du nombre de classes
(écoles publiques)*

11 500 écoliers dont **91% dans les écoles publiques**

850 enseignants



4 circonscriptions du 1^{er} degré :

Briançon, Gap-Embrun, Gap-St Bonnet et Veynes

Une organisation et des **projets innovants** liés aux **spécificités du territoire** : 1 Territoire Educatif Rural dans le Guillestrois-Queyras, 1 école du socle à Serres, 2 contrats locaux d'accompagnement à Gap et Aspres-sur-Buëch, des parcours bilingues « EMILE » à Briançon et Montgenèvre, etc.

Adaptation scolaire et école inclusive

- ⇒ Unités d'enseignements pour élèves allophones
- ⇒ 11 ULIS école
- ⇒ 2 unités d'enseignement autisme (1 maternelle et 1 élémentaire)
- ⇒ Personnes ressources sur tout le département

Enseignement **secondaire** dans les Hautes-Alpes



22 établissements publics locaux d'enseignement

- ⇒ 14 collèges
- ⇒ 4 lycées d'enseignement général et technologique dont 1 avec une section d'enseignement professionnel
- ⇒ 4 lycées professionnels

- + **3 établissements privés sous contrat**
(1 collège, 1 lycée général et 1 lycée professionnel)
- + **1 lycée agricole**

Adaptation scolaire et école inclusive

- ⇒ Unités d'enseignements pour élèves allophones
- ⇒ 10 collèges avec une ULIS
- ⇒ 3 SEGPA
- ⇒ Dispositif relais
- ⇒ Personnes ressources sur tout le département

6 600 collégiens et 4 300 lycéens



800 enseignants

Une **carte des formations très riche** avec accueil en internat possible dans chaque lycée (et dans certains collèges)

Nombreuses **sections sportives**

Et l'enseignement supérieur dans les Hautes-Alpes ?

- ⇒ Des **BTS** dans chaque lycée
- ⇒ Une « **Classe prépa** » **ECG** à Gap (lycée Dominique Villars)
- ⇒ Site de Gap **d'Aix-Marseille Université** : éco-gestion, sciences du sport, IUT
- ⇒ Le pôle **INSPÉ** (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) des Hautes-Alpes est mutualisé avec celui des Alpes-de-Haute-Provence à Digne (04).

5. École académique de la formation continue Vincent VALÉRY, Directeur

L'Ecole académique de la formation continue - EAFC (rectorat) et DSDEN

-Formation initiale portée par l'Inspé en lien étroit avec le rectorat (employeur)

-Principe d'alternance intégrative-Tutorat mixte

Continuité des situations de formation:

Apports théoriques-situations de travail réelles en responsabilité

Tuteur de terrain/Référent Inspé

-Adaptation des parcours au profil antérieur (1/2 temps ou temps plein)

-Progressivité dans la prise de responsabilité (SOPA-Alternance)

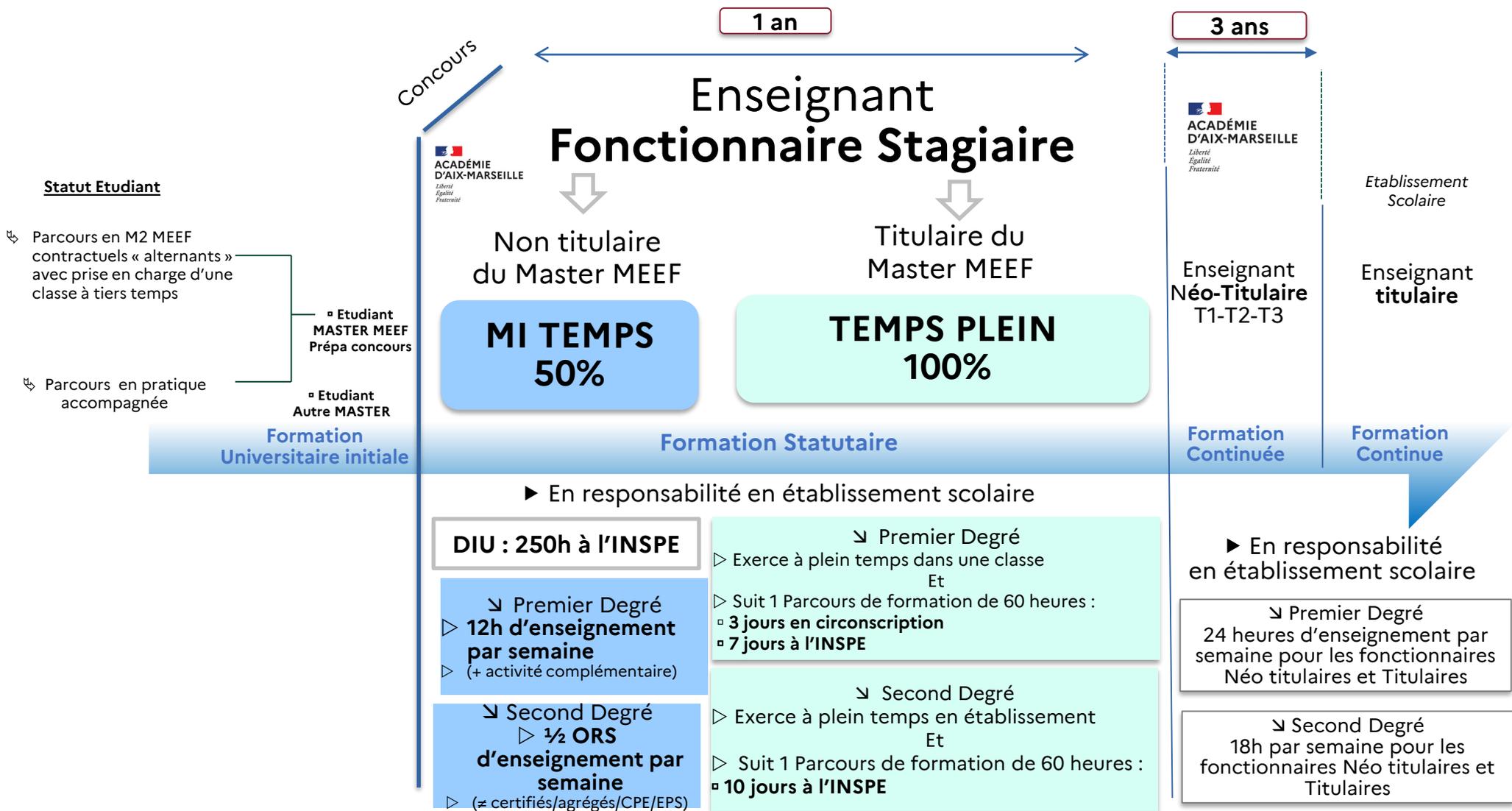
-Procédures d'accompagnement, de suivi – titularisation

-Continuum de formation (de la pré-professionnalisation à la formation continue)

▪ Deux interlocuteurs différents et complémentaires :

- Formation universitaire: Inspé (Directeur adjoint, responsable DIU, Référents Inspé)
- Employeur: Rectorat (EAFC/DSDEN/DIPE/Inspecteurs 1D/2D)

Présentation de la formation statutaire



Présentation de la formation statutaire

FONCTIONNAIRE STAGIAIRE MI TEMPS 50%

- Titulaire d'un Master disciplinaire autre que le Master MEEF
- Pas d'expérience professionnelle de plus de 18 mois en tant que contractuel
- ❖ Affecté à mi-temps dans un établissement en stage de responsabilité et inscrit en DIU « Professeurs et CPE stagiaires entrée dans le métier » auprès de l'INSPÉ
- 250 heures de formation à l'INSPÉ au sein du DIU

FONCTIONNAIRE STAGIAIRE TEMPS PLEIN 100%

- Lauréat du concours interne, bénéficie d'une expérience professionnelle de plus de 18 mois (ou dispensé de cette expérience)
- Lauréat du concours externe et titulaire d'un master MEEF
- ❖ Affecté dans un établissement en stage de responsabilité à temps complet
- 60 heures de formation (10 journées)

Les stagiaires relevant d'une situation différente de celles présentées ci-dessus seront informés à l'issue de la commission académique d'adaptation des parcours du parcours de formation qu'ils devront suivre.

FSTG lauréats de concours de recrutement des professeurs des écoles

Temps plein

Les lauréats du CRPE **titulaires d'un master MEEF exercent à plein temps** dans une classe dès la rentrée de septembre 2024 et suivent un parcours de formation de 60 heures (10 journées) réparties sur l'année scolaire :

Journée de formation	Date
J1	18/09/2024
J2	02/10/2024
J3	06/11/2024
J4	04/12/2024
J5	22/01/2025
J6	26/02/2025
J7	26/03/2025

Les trois journées déclinées en circonscription sont organisées par chaque circonscription ; les stagiaires sont tenus informés des modalités de suivi et des dates arrêtées.

Mi-temps

Les lauréats du CRPE qui ne sont **pas titulaires d'un master MEEF** sont placés **en alternance : ils exercent à mi-temps** dans une classe tout au long de l'année scolaire et suivent une formation de 250 heures annuelle à l'INSPE au sein du DIU « Professeurs et CPE stagiaires entrée dans le métier ».

Le stagiaire doit effectuer 12 heures de classe hebdomadaire. Il complète le mi-temps d'un professeur des écoles titulaire. Par ailleurs, il effectue la moitié des 108 heures annualisées (temps scolaire effectué en dehors de la présence en classe), soit 54 heures.

Les journées en école sont organisées comme suit :
Pour les départements du 04 – 05 – 84 : les lundi et mardi
Pour le département du 13 : soit les lundi et mardi (les stagiaires dépendent de l'INSPE de **Marseille** pour la formation), soit les **jeudi et vendredi** (les stagiaires dépendent de l'Inspé d'**Aix-en-Provence**).

FSTG lauréats de concours de recrutement d'enseignants du 2nd degré et CPE

Temps plein

Stagiaires affectés à temps complet (Lauréats de concours détenteurs du Master MEEF ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 18 mois dans la discipline de recrutement dans les trois ans précédant le recrutement).

Ces fonctionnaires stagiaires bénéficient de 10 journées de formation réparties sur l'année. Ils seront mobilisés soit le mardi soit le vendredi selon les disciplines pour le 2nd degré.

Stagiaires affectés à temps complet. **Jour de formation à l'Inspé selon la discipline**

MARDI

- Disciplines L

ALLEMAND, ANGLAIS, ARABE, ARTS PLAST.,
BIOCH.G.BIOL, BIOTECH-SANTE, DOCUMENTATION,
E. P. S, ESPAGNOL, ITALIEN, PHILOSOPHIE,
SCIENCES.PHY., S. V. T ARTS APPLI,
MATHEMATIQUES

- Disciplines P

BIOTEC-SANTE, COIFFURE, ESTHE-COSM,
MATH.SC.PH, SC.TEC.MED, HORTICULTURE
BIJOUTERIE, CHARPENTE, COND.ROUTI,
CONS.R.CAR, EBENISTERIE, G. CIVIL CONS.REA, G.
CIVIL CONS. ECO., G.ELECTROT, G.I.S.MET,
G.IND.BOIS, GI TEXT, G.MECA, G. CIVIL EQUIP.
TECH., MA. BATEAU, PEINT REVT IMPRESSION,
ARTS APPLI, LET ANGLAIS, LET ESPAGNOL,
LET.HIS.GE,

VENDREDI

- Disciplines L

ECO.GE.COM, ECO.GE.FIN,
ECO.GE.MK, EDU MUSICALE,
EDUCATION, HIST. GEO., LET
MODERN, LET CLASS, S.E.S,
S.I.I., TECHNO, STMS

- Disciplines P

ECO.GE.COM, ECO.GE.CPT,
ECO.GE.GA, ECO.GE.LOG,
ECO.GE.VEN, H.SERV.COM,
H.TECH.CUL,

Mi-temps

Stagiaires affectés à mi-temps (lauréats de concours détenteurs d'un master disciplinaire)

Ces fonctionnaires stagiaires, qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié, suivront à compter de la rentrée 2024 le Diplôme Inter- Universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » piloté par l'INSPE.

La formation proposée permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE).

Journée de formation

Date

J1 Disciplinaire*	Mardi 24 septembre 2024 Ou Vendredi 27 septembre 2024
J2 Disciplinaire*	Mardi 8 octobre 2024 Ou Vendredi 11 octobre 2024
J3 Transversale	Mardi 5 novembre 2024 Ou Vendredi 8 novembre 2024
J4 Disciplinaire*	Mardi 26 novembre 2024 Ou Vendredi 29 novembre 2024
J5 Transversale	Mardi 10 décembre 2024 Ou Vendredi 13 décembre 2024
J6 Disciplinaire*	Mardi 06 janvier 2025 Ou Vendredi 10 janvier 2025
J7 Transversale	Mardi 28 janvier 2025 Ou Vendredi 31 janvier 2025
J8 Disciplinaire*	Mardi 25 février 2025 Ou Vendredi 28 février 2025
J9 Transversale	Mardi 18 mars 2025 Ou Vendredi 21 mars 2025
J10 Disciplinaire*	Mardi 01 avril 2025 Ou Vendredi 04 avril 2025

Stagiaires affectés à mi-temps – Hors EPS

Service possible en établissement	Jours de formation à l'Inspé
- Lundi, Jeudi - Mercredi matin (à éviter notamment si l'EPLÉ est éloigné du centre de formation ; cf. annexe 1)	- Mardi, Mercredi Après-midi, Vendredi
Stagiaires EPS affectés à mi-temps	
- Lundi, Mercredi, Jeudi	- Mardi, Vendredi

Procédures de titularisation de fin d'année statutaire

-Protocole **d'accompagnement renforcé** en cas de besoin,
-2 ou 3 **avis en fin d'année**: Corps d'inspection, Directrice de l'Inspé et Chef d'établissement (2nd degré uniquement) ,

Jury académique présidé par Monsieur le recteur

Positionnement- Accompagnement- Suivi

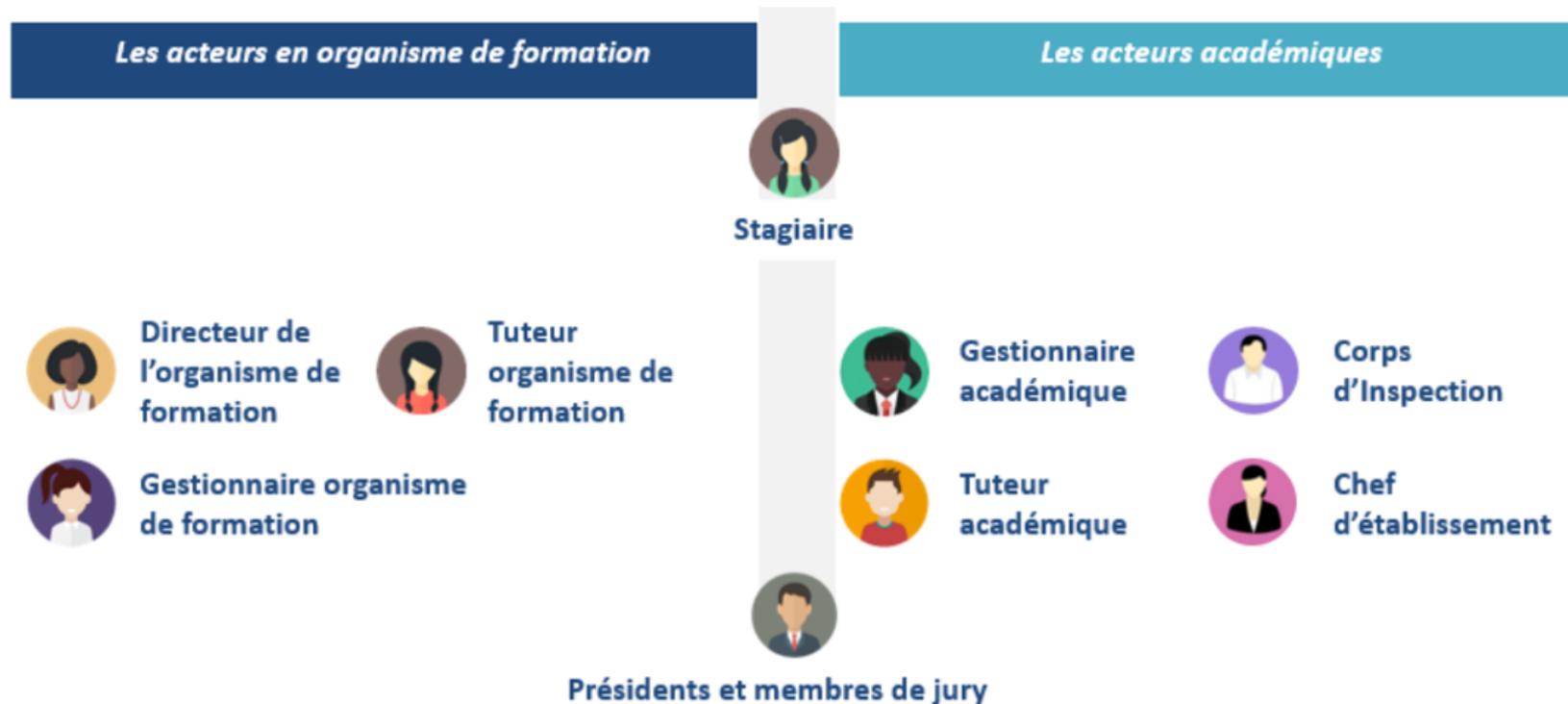
Gwladys Vasseur, Correspondante académique auprès de l'Inspé

Outil d'auto-positionnement

Situations professionnelles	Auto-analyse personnelle : Comment je m'y prends ? Quelles sont mes outils ? Quels difficultés rencontrées ? Quels leviers ?	Compétences métier		Niveau de maîtrise			
				Très bien : je me sens à l'aise et autonome	Satisfaisant : j'ai besoin d'aides et de conseils ponctuels	Fragile : j'ai besoin d'aides et de conseils récurrents	En difficultés : je ressens le besoin d'un fort accompagnement
1- Fonder son enseignement sur une culture disciplinaire solide, ancrée dans des Savoirs actualisés		P1	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
		CC7	Maîtriser la langue française à des fins de communication				
		CC9	Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier				
2- Préparer les séances d'apprentissage		CC7	Maîtriser la langue française à des fins de communication				
		P1	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
		P2	Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement				
		P3	Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
		P5	Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
		CC4	Prendre en compte la diversité des élèves				
		CC9	Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier				
		CC3	Connaître les élèves et les processus d'apprentissage				

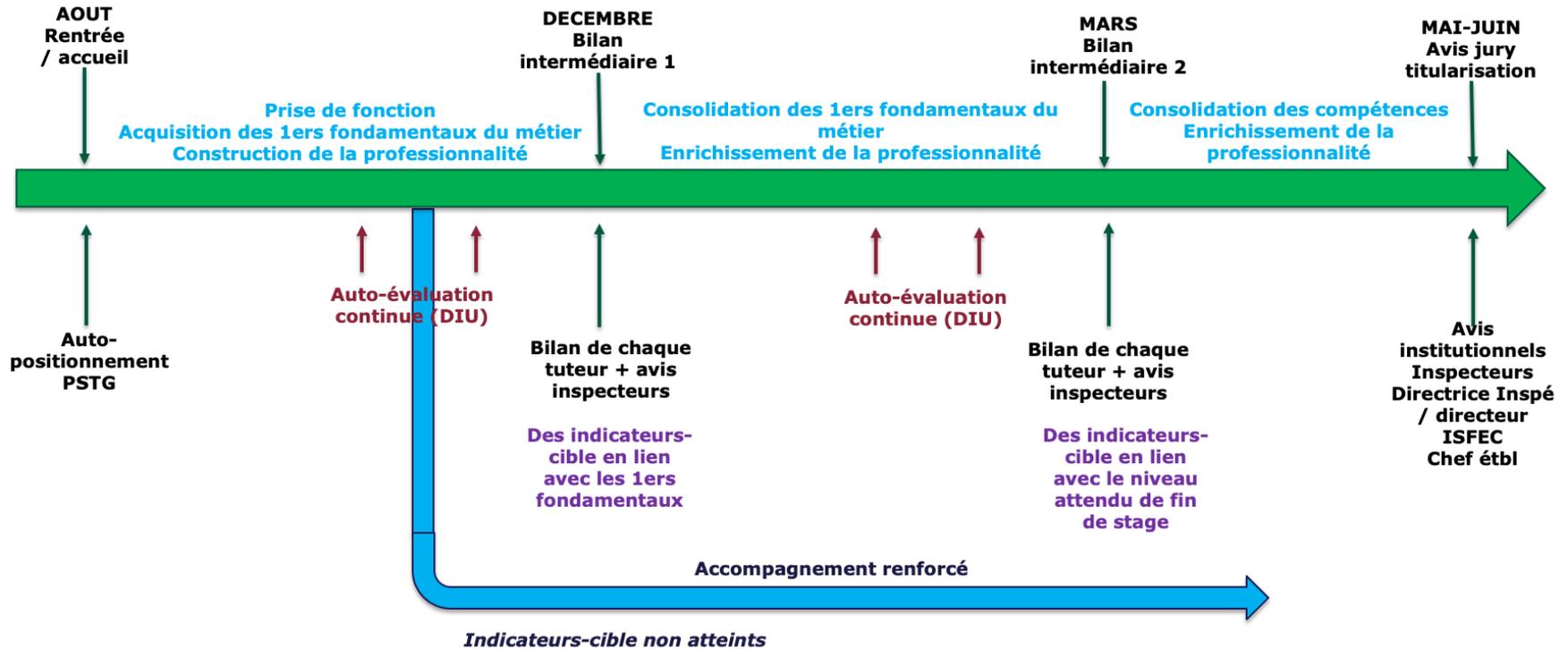
Plateforme Compas

L'application COMPAS (COMPétences, Accompagnement et Suivi de l'entrée dans le métier) est une application permettant le suivi de la titularisation des fonctionnaires stagiaires du premier et second degré, public comme privé.



Plateforme Compas

Suivi des FSTG dans Compas : un accompagnement impliquant le stagiaire et les acteurs de la formation



Calendrier de suivi et d'évaluation des stagiaires

La mise en œuvre du suivi formatif et de l'évaluation terminale s'inscrit dans le cadre de campagnes d'évaluations définies selon le calendrier récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Étapes	Désignation	Dates importantes
Dépôt des auto-positionnements des stagiaires : du 02 septembre 2024 au 26 septembre 2024		
1	Dépôt des auto-positionnements des stagiaires dans l'application COMPAS	Du 02 septembre 2024 au 26 septembre 2024
Première campagne de bilans intermédiaires : du 02 septembre 2024 au 05 janvier 2025		
2	Dépôt des bilans intermédiaires par les différents évaluateurs dans l'application COMPAS	Du lundi 25 novembre 2024 jusqu'au vendredi 13 décembre 2024 <i>(Relances éventuelles du 16 au 20 décembre 2024)</i>
3	Prise de connaissance des bilans intermédiaires par les stagiaires dans l'application COMPAS	Du vendredi 20 décembre 2024 jusqu'au dimanche 05 janvier 2025 inclus
Deuxième campagne de bilans intermédiaires : du 06 janvier 2025 au 20 avril 2025		
4	Dépôt des bilans intermédiaires par les différents évaluateurs dans l'application COMPAS	Du lundi 10 mars 2025 jusqu'au vendredi 28 mars 2025
5	Prise de connaissance des bilans intermédiaires par les stagiaires dans l'application COMPAS	Du vendredi 04 avril 2025 jusqu'au dimanche 20 avril 2025 inclus
Campagne de l'évaluation finale : du 05 mai 2025 au 19 juin 2025		
6	Dépôt des avis finaux par les différents évaluateurs académiques dans l'application COMPAS	Du lundi 05 mai 2025 jusqu'au dimanche 1 ^{er} juin 2025
7	Dépôt des avis finaux par les directeurs des instituts de formation dans l'application COMPAS	Du lundi 05 mai 2025 jusqu'au vendredi 06 juin 2025
8	Collecte des avis finaux et préparation des jurys de titularisation	Du lundi 19 mai 2025 jusqu'au vendredi 13 juin 2025
9	Ouverture de l'application aux stagiaires convoqués devant le jury	À compter du jeudi 19 juin 2025
10	Information des stagiaires à l'issue des jurys de titularisation sera accomplie via COMPAS	À compter de la première semaine de juillet 2025

Bilans intermédiaires et accompagnement renforcé



bilan du tuteur

Période : 1 2

Stagiaire	Tuteur
Nom : <input type="text"/>	Nom : <input type="text"/>
Prénom : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>
Concours de recrutement : <input type="text"/>	Discipline : <input type="text"/>
Discipline : <input type="text"/>	Établissement d'affectation (si différent de celui du stagiaire) : <input type="text"/>
Établissement d'affectation : <input type="text"/>	

Contexte d'exercice

- Quotité horaire : mi-temps temps plein
- Description de l'établissement :
- Informations sur les classes en responsabilité :
- Autre :

Explicitation des différents positionnements

- **Compétence suffisamment acquise** : à l'issue de la période, le niveau de compétence constaté permet d'envisager l'entrée dans le métier du professeur stagiaire.
- **Compétence en bonne voie d'acquisition** : le niveau de compétence constaté montre un développement professionnel en devenir nécessitant d'être poursuivi lors de la prochaine période.
- **Compétence insuffisamment acquise** : à l'issue de la période, le niveau de compétence constaté appelle une vigilance particulière au regard du développement professionnel attendu.
- **Compétence non évaluée** : le niveau de compétence n'a pas pu être observé depuis le début de l'année.

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

CC1 - Faire partager les valeurs de la République

CC2 - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

CC6 - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Compétence	Suffisamment acquise	En bonne voie d'acquisition	Insuffisamment acquise	Non évaluée
• Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Accompagnement renforcé des personnels stagiaires 1D et 2D

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Nom d'usage du stagiaire : <input type="text"/> Nom patronymique du stagiaire : <input type="text"/> Prénom du stagiaire : <input type="text"/> Discipline : <input type="text"/> Établissement / école d'exercice : <input type="text"/> Réseau / Circonscription / Ville : <input type="text"/>	Niveau(x) de classe : <input type="text"/> Quotité : <input type="checkbox"/> 50% ou <input type="checkbox"/> 100% Corps : <input type="text"/> Voie d'accès à la fonction : <input type="text"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Prolongation <input type="checkbox"/> BOE <input type="checkbox"/> Détachement <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Année de stage <input type="checkbox"/>
--	---

Phase 1 :

Demande d'accompagnement renforcé

Ce document a vocation à informer tous les acteurs de la formation afin que chacun puisse apporter l'aide requise au dépassement des difficultés identifiées.

Un bulletin de demande d'accompagnement renforcé peut être rédigé par l'un des acteurs de la formation intervenant auprès des PSTG (inspecteur, tuteur, chef d'établissement, référent INSPÉ, formateur) ou le stagiaire lui-même.

Il fait suite à l'observation ou au ressenti de difficultés certaines et récurrentes du stagiaire dans son parcours de professionnalisation. Ces difficultés peuvent se situer à plusieurs niveaux :

- l'absence de garantie de la sécurité physique et/ou morale des élèves ;
- une conduite de classe ne mettant pas les élèves en situation d'apprendre de façon durable, par exemple par absence effective d'autorité sur le groupe classe générant des situations de désordre ;
- une incapacité marquée à concevoir et mettre en œuvre des situations d'enseignement, notamment par l'absence d'un travail de préparation régulier ou efficace ;
- une planification insuffisante des apprentissages et un déficit d'organisation des activités préjudiciables aux progrès des élèves ;
- des dysfonctionnements majeurs dans la relation avec le tuteur, les personnels de l'école/établissement scolaire ou les familles ;
- le constat d'un mal être professionnel important.

Ce formulaire, visé par le stagiaire, est à adresser conjointement en fin de phase 1 à :

Pour tous les stagiaires 1D et 2D :
à l'EAFC accompagnement-entree-metier@ac-ax-marseille.fr,
et pour l'Inspé à leonora.bee@univ-amu.fr

Pour les stagiaires 1er degré une copie est à renvoyer à la direction académique service de la Formation Initiale

Constats (Points d'appui et difficultés) et analyse des difficultés au regard du référentiel de compétences :

Pouvez-vous identifier, une (des) piste(s) de résolution des difficultés ?

<input type="checkbox"/> Visite conseil	<input type="checkbox"/> Parcours aménagé
<input type="checkbox"/> Aménagement du service	<input type="checkbox"/> Renforcement du tutorat
<input type="checkbox"/> Actions spécifiques de formation (à préciser) :	<input type="checkbox"/> Autres (lesquelles) :
<input type="checkbox"/> Formation spécifique Autorité et gestion de classe	<input type="checkbox"/> Changement d'établissement
<input type="checkbox"/> Formation spécifique Ethique et déontologie	<input type="checkbox"/> Autres précisions :

Demande rédigée par :

Nom, prénom :

Fonction :

Fait le : à

Signature :

Le stagiaire (faire précéder la signature de la mention "vu et pris connaissance")

Signature :

Ressources pour les stagiaires

Lien vers la page unique permettant de retrouver l'ensemble des documents pour les stagiaires :

[**https://www.ac-aix-marseille.fr/fonctionnaires-stagiaires-2d**](https://www.ac-aix-marseille.fr/fonctionnaires-stagiaires-2d)

Bonne rentrée à toutes et tous !